



PLAN D'ACTION 2012-2013

1. **Projet pilote égalité hommes-femmes**

a. **Priorité à l'implication des régulateurs**

- Veille et valorisation des initiatives mises en place par les régulateurs : publicité par le site du REFRAM.
- Réflexion sur base de ces initiatives pour la mise en place d'un projet pilote qui place le régulateur au cœur d'une meilleure appréhension de l'égalité hommes-femmes dans les médias : collaboration avec des projets locaux, de type associatif par exemple, en coordination avec le régulateur compétent ; dimension locale mais potentiellement transposable ailleurs.
- Envisager un accent sur la formation des femmes : impliquer directement le régulateur dans la promotion de l'égalité hommes-femmes en suscitant des vocations par l'entremise de formations-rencontres avec des régulateurs, des acteurs de médias et des femmes.
- Élaboration d'un panorama des expériences en fin de présidence, sous forme de bilan et de partage d'initiatives.

b. **Suivi avec TV5**

- Publicité du Projet pilote.
- Implication en amont dans certaines actions spécifiques.

2. **Transition numérique : séminaire à Dakar, automne 2012**

a. **Etat des lieux**

- Rencontre avec l'Institut de la francophonie numérique.
- Contact avec des experts et des acteurs de terrains.

b. **Organisation du séminaire**

- Superviser les thématiques discutées, en partenariat avec le pays hôte.

3. **Développement et consolidation du réseau**

a. **Etablir une action collective dirigée vers la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie et l'Albanie**

Organisation, en marge de la réunion de l'EPRA à Portoroz, d'une journée de rencontre (29 mai 2012) entre les membres du REFRAM également membres de l'EPRA (Albanie, Belgique, Bulgarie, France, Luxembourg, Moldavie, Roumanie, Suisse, OIF). Le Conseil de l'Europe sera invité en tant qu'observateur.

- Focus sur l'autorégulation et la corégulation avec possible réalisation d'une étude articulant deux dimensions :
 - Identification globale de bonnes pratiques d'autorégulation et de corégulation ;
 - Identification, dans les pays d'Europe centrale et orientale, des domaines de régulation susceptibles d'accueillir ces bonnes pratiques.
- Échange, avec les régulateurs d'Europe centrale et orientale, sur leurs réalités spécifiques et leurs attentes vis-à-vis d'actions ultérieures du REFRAM.

4. **Sensibilisation à l'importance de la régulation et développement des capacités techniques**

a. **Rédaction d'éléments de langages :** à destination externe (responsables politiques, diplomates, agences de coopération, organisations internationales, etc.) et à l'usage des membres :

- Outils de sensibilisation à l'importance de la régulation.
- Instruments de promotion des autorités de régulation et de leur travail, pour des coopérations éventuelles.
- Usage pratique (format court et didactique).

b. **Focus sur la coordination avec les instances électorales (transition démocratique)**

- Rédaction d'éléments de langage destinés à favoriser le dialogue entre autorités de régulation et commissions électorales afin d'encourager la prise de position commune dans les cas litigieux.
- Prise de contact avec le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), (13-14 Mars 2012 : journées des réseaux institutionnels de la Francophonie).
- Etude de bonnes pratiques (pour les éléments de langages ou non) :
 - Identifier les facteurs du bon déroulement du traitement médiatique en période électorale : rapports de missions, décisions politiques, émissions radio-télévisées, etc.
 - Focus sur des élections précédentes et à venir.

c. **Rédaction de guides pratiques :**

- Élaboration de manuels théoriques sur l'importance des activités qui sont au cœur de la régulation et sur les différentes manières de les gérer, en commençant dans un premier temps par la gestion des plaintes par les régulateurs (d'autres sujets seront ultérieurement abordés, après recensement des attentes des membres du Réseau) :
 - Méthodologie comparative : faire l'état des lieux des systèmes de gestion de plaintes pour en dégager les éléments essentiels et communs.
 - Méthodologie contributive : impliquer un maximum de régulateurs dans l'élaboration et la relecture des contenus.

- Aide à la rédaction de rapports annuels :
 - Communiquer sur le bien-fondé de la rédaction de rapports annuels et des manières de le réaliser, de le présenter mais aussi sur les éléments qui peuvent ou qui devraient y figurer.
 - Comparer les expériences de contenus, rédaction et de présentation.
 - Élaboration d'un support qui facilite techniquement la rédaction de rapports annuels.

d. Création d'un fonds documentaire de base

Compilation (sur support numérique : CD ou en ligne) de matériaux utiles et/ou indispensables à l'approfondissement des connaissances et l'échange des savoirs en matière de régulation :

- D'un point de vue pratique : implications juridiques et administratives de la régulation des médias.
- D'un point de vue multidisciplinaire : éléments de réflexion et de comparaison sur le rôle de la régulation des médias dans la société.
- Constitution d'une « bibliothèque idéale du régulateur » à travers 100 ressources.

e. Assistance à la rédaction de demande de soutien financier aux organisations internationales